

Décision

Générale

colonial

Décision n° 302 concernant les services d'Etat.

n° 302

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Daher Djama Roble, secrétaire dactylographe auxiliaire, échelle IX, 1er échelon, est nommé : — billeteur pour les services du Cercle et de la Voirie de Djibouti ; — régisseur de la caisse d'avance du Cercle de Djibouti ; — régisseur du marché de Djibouti ; — agent intermédiaire pour la perception des menues recettes en remplacement de M. Félix Evariste affecté dans un autre emploi.